



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°23 - 2020

L'an deux mil VINGT, le DIX du mois de JUILLET le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint Victor la Rivière sous la Présidence de Monsieur Lionel GAY.

XXXXXXXXXX

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mme TARTIERE Catherine, Mrs GAY Lionel, PERRON Jacques, MARLET Pierre
Chambon/Lac	Mr LABASSE Emmanuel
Chastreix	Mr BABUT Michel
Compains	Mr VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	Mr CARDENOUX Didier
Espinchal	Mr CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mmes EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Mrs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	Mme MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mmes MABRU Michelle, SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine, Mrs DUBOURG Sébastien, DECARRE Patrice
Le Vernet Ste Marguerite	Mr DABERT Laurent
Montgreleix	Mr MAGE Jean
Murat le Quaire	Mr CASSIER Jean-François
Murol	Mrs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Mr ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Mr CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Mr PERRON Roland
Saint Nectaire	Mme LEFEUVRE Marion, Mr BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Mr CLECH Michel
St Victor la Rivière	Mr GORY François
Valbeleix	Mme LANCELLE Elsa

XXXXXXXXXX

**Secrétaire de séance :** Mme LANCELLE Elsa

**Nombre de Conseillers :** En exercice : 35 - Présents : 34 - Votants : 35 - pouvoirs : 1

**POUVOIRS :** Mme DECHAMBRE Brigitte à Mr PERRON Jacques

**Absents/Excusés :** /

**Délégués suppléants assistant au conseil :** Mmes PANCRACIO Amélie, LETELLIER Martine, Mrs VALLON Philippe, VERDIER Marcel, BOUYON Bernard, POUGHON Michel, CHAUVET Alain

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

XXXXXXXXXX

**OBJET : Désignation des représentants de la communauté de communes du Massif du Sancy au sein de EPF SMAF Auvergne**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;  
Vu les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;  
Vu les statuts de l'Etablissement Public Foncier SMAF Auvergne ;

Monsieur Le Président rappelle que la communauté de communes est adhérente à l'EPF SMAF Auvergne. Aussi, conformément aux statuts de l'Etablissement Foncier Public, il convient de désigner des délégués titulaires et suppléants pour représenter la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY au sein de l'assemblée délibérante de celui-ci.

Monsieur le Président donne lecture de la composition de l'assemblée délibérante de l'Etablissement Public Foncier SMAF Auvergne :



## **ARTICLE V : composition de l'Etablissement**

1°) Membres titulaires :

- a) Les Etablissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de Programme local de l'habitat, sont représentés au sein de l'Assemblée générale par un nombre de délégués au moins égal au nombre de communes les constituant. Cette représentation est pondérée par la population des communes concernées.

Les communes incluses dans ces EPCI et dont la population est comprise entre :

- 0 à 10.000 habitants ouvrent droit pour l'EPCI à 1 délégué (et 1 délégué suppléant),

les communes dont la population est comprise entre :

- 10 001 à 50.000 habitants ouvrent droit pour l'EPCI à 2 délégués (et 2 délégués suppléants),

- pour les communes dont la population est supérieure à 50.000 habitants : 4 délégués (et 4 délégués suppléants), puis un délégué (et un délégué suppléant) par tranche de 20.000 habitants supplémentaires.

Les délégués titulaires ou suppléants sont désignés parmi les membres des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière de programme local de l'habitat ou parmi les conseillers municipaux des communes membres de ces établissements.

Aussi, conformément aux statuts de ce syndicat mixte, il convient de désigner 20 délégués titulaires et 20 délégués suppléants pour représenter la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY au sein de l'assemblée délibérante de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ❖ DESIGNER pour représenter la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY au sein de l'Etablissement Public Foncier SMAF Auvergne :

- Délégués titulaires :

Pour BESSE : Lionel GAY

Pour CHAMBON SUR LAC : Baptiste SIMON

Pour CHASTREIX : Philippe VALLON

Pour ESPINCHAL : Loïc GUEROULT

Pour LA BOURBOULE : François CONSTANTIN

Pour LE MONT-DORE : Sébastien DUBOURG

Pour MUROL : Roger DUMONTEL

Pour PICHERANDE : Frédéric ECHAVIDRE

Pour SAINT-DIERY : Frédéric CHASSARD

Pour SAINT-NECTAIRE : Alphonse BELLONTE

- Délégués suppléants :

Pour COMPAINS : Joël BOYER

Pour EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES : MOINS Pierre

Pour LA GODIVELLE : Jocelyne MANSANA

Pour LE VERNET SAINTE-MARGUERITE : Sandrine BERGOGNE

Pour MONTGRELEIX : Jean MAGE

Pour MURAT LE QUAIRE : Jean François CASSIER

Pour SAINT-GENES CHAMPESPE : Serge CHARBONNEL

Pour SAINT-PIERRE COLAMINE : Michel CLECH

Pour SAINT-VICTOR LA RIVIERE : François GORY

Pour VALBELEIX : Elsa LANCELLE

- ❖ MANDATE son président pour en informer ledit syndicat

Ainsi fait et délibéré,  
Les Jour, Mois, An que sus dit  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Le Président,  
Lionel GAY

